



Préavis d'adjudication de contrat (PAC)

1. Titre

Services de soutien au sol — Pond Inlet, NU

2. Introduction

Un Préavis d'adjudication de contrat permet aux ministères d'informer les entrepreneurs qu'ils ont l'intention d'adjuger un marché pour bien ou un service à un entrepreneur sélectionné d'avance. Après la publication de cet avis d'intention, et si aucune autre entreprise ou personne ne soumet un énoncé de capacités en réponse à l'octroi proposé, les exigences concernant les offres concurrentielles de la politique sont satisfaites. Si un fournisseur soumet un énoncé de capacités valide en réponse à l'adjudication proposée, il faut faire intervenir le système d'appel d'offres électronique ou traditionnel. Les préavis d'adjudication de contrat représentent un outil clé pour assurer un processus d'approvisionnement transparent, concurrentiel et efficace.

Si d'autres fournisseurs soumettent des énoncés de capacités pendant les quinze (15) jours de calendrier période d'affichage, et de satisfaire aux exigences énoncées dans le PAC, le ministère ou l'organisme doit procéder à un processus d'appel d'offres soit par le gouvernement ou le service électronique d'appels d'offres Par des moyens traditionnels, en vue de l'attribution du contrat.

3. Contexte

Le Programme du plateau continental polaire (PPCP) coordonne le soutien logistique et offre des conseils d'expert au gouvernement du Canada, à des chercheurs scientifiques du milieu universitaire, à des membres du secteur privé et à des chercheurs scientifiques d'autres pays qui travaillent dans des régions isolées de l'Arctique canadien.

Le PPCP fournit un soutien dans les domaines suivants : transports, communications, locaux/hébergement, équipement de terrain et services connexes. Le PPCP a établi une base à Resolute Bay, sur l'île de Cornwallis, au bord du détroit de Barrow et du passage du Nord-Ouest. Située dans la partie est de l'Arctique, la base sert de lieu de préparation pour les recherches menées pratiquement partout dans l'Arctique.

Divers services doivent être fournis à Pond Inlet, au Nunavut, afin que le PPCP puisse exécuter son mandat.

4. Objectifs

Fournir de multiples services au Programme du plateau continental polaire (PPCP) de Ressources naturelles Canada, au besoin et sur demande, entre autres les suivants :

1. Entreposage de marchandises et/ou de fûts de carburant
2. Transport de marchandises
3. Déplacement des fûts de carburant;
4. Mise à disposition d'équipement lourd
5. Organiser des services de déneigement afin de libérer l'accès aux fûts, si nécessaire.

5. Exigences du projet

5.1 Tâches et produits à livrer

La période principale des travaux se tiendra durant la saison des travaux sur le terrain du PPCP, qui s'étend typiquement de janvier à septembre. Il pourrait y avoir quelques besoins occasionnels durant la saison morte, d'octobre à décembre. La majorité des travaux se déroulera à l'aéroport de Pond Inlet, au Nunavut.



5.1.1 Entreposage de marchandises et/ou de fûts de carburant

- a) L'entrepreneur doit fournir à RNCan l'usage de son propre espace ou de ses propres installations d'entreposage, au besoin et sur demande, pour les biens suivants, sans s'y limiter : fûts de carburant, lubrifiants conditionnés, aliments en boîte, caisses d'équipement et de fournitures de camping, fûts vides et bouteilles de propane. Les biens devront être entreposés et organisés de manière à être facilement accessibles.
- b) L'entrepreneur doit pouvoir entreposer environ 48 fûts (ou 12 palettes) de carburant en même temps.
- c) L'entrepreneur doit fournir un registre mensuel de toutes les marchandises et tous les fûts de carburant entreposés, indiquant les renseignements suivants :
 - a) Type et quantité de marchandise, y compris le nom du client sur la marchandise
 - b) Nombre total de fûts pleins
 - c) Type de carburant contenu dans chacun des fûts pleins
 - d) Année de chaque fût plein
 - e) Nom sur chacun des fûts pleins
 - f) Nombre total de fûts vides
 - g) Nom sur chacun des fûts vides

5.1.2 Tâches et produits à livrer

TRANSPORT DES MARCHANDISES ET DES FÛTS DE CARBURANT

MARCHANDISES

- a) L'entrepreneur doit transporter les marchandises au besoin et sur demande. Les marchandises sont, sans s'y limiter : des aliments en boîte, des caisses d'équipement et de fourniture de camping.

L'entrepreneur devra organiser le chargement et le déchargement de l'aéronef à l'aéroport de Pond Inlet, ou veiller à ce que les marchandises soient déchargées du navire de transport maritime. Le lieu d'amarrage du navire doit être plus ou moins la plage située au NNO de l'aéroport (adjacente à l'ancien magasin de la Compagnie de la Baie d'Hudson).

FÛTS DE CARBURANT

- a) Le transport des fûts de carburant se fera au besoin et sur demande. Les services s'appliqueront, sans s'y limiter aux biens suivants : fûts de carburant, lubrifiants conditionnés, fûts de carburant vides et bouteilles de propane.

L'entrepreneur devra organiser le chargement et le déchargement de l'aéronef à l'aéroport de Pond Inlet, au Nunavut, ou veiller à ce que les fûts soient déchargés du navire de transport maritime.

- b) L'entrepreneur sera responsable de tout l'entreposage requis pour les fûts de carburant.
- c) L'entrepreneur doit répondre aux demandes de transport de carburant à destination et en provenance de l'aéroport de Pond Inlet, au Nunavut, dans les deux (2) heures de l'heure d'arrivée prévue du vol et fournir les coordonnées d'une personne-ressource après les heures en cas de changement de plan.

5.1.3 DÉCHETS DANGEREUX ET MATIÈRES DANGEREUSES

Manutention des déchets de produits pétroliers suivants, sans s'y limiter : essence, carburant diesel, naphte, carburant aviation, huiles et lubrifiants, glycol, etc.

- 1) L'entrepreneur doit veiller à ce que l'étiquetage et l'emballage soient appropriés dans le cadre de la fourniture et de l'expédition de matières dangereuses au cours de l'exécution du contrat.
- 2) L'entrepreneur doit assumer la responsabilité de tout dommage occasionné par le transport des biens.



- 3) L'entrepreneur doit s'assurer de respecter tous les niveaux des règlements concernant les matières dangereuses, comme ils sont établis dans les lois fédérales, provinciales, territoriales et municipales, les règlements administratifs et les lois du Parlement. L'entrepreneur doit adhérer à la *Loi sur la protection de l'environnement (1999)* et la *Loi sur le transport des marchandises dangereuses*.
- 4) L'entrepreneur doit répondre aux avis de transport de fûts de carburant vides (matières dangereuses) dans les deux (2) heures suivant l'heure d'arrivée prévue du vol et fournir les coordonnées d'une personne-ressource après les heures en cas de changement

6. Accords commerciaux

Sans objet.

7. Titre de propriété intellectuelle

Sans objet.

8. Période du contrat

La période estimée du contrat est à partir de la date d'attribution du contrat jusqu'au 31 décembre 2019, avec la possibilité de quatre options de prolongation du contrat de douze mois:

- 1 janvier 2020 au 31 décembre 2020 (option 1);
- 1 janvier 2021 au 31 décembre 2021 (option 2);
- 1 janvier 2022 au 31 décembre 2022 (option 3); et
- 1 janvier 2023 au 31 décembre 2023 (option 4).

9. Coût estimé

La valeur maximale estimée du marché se situe entre 50,000.00 \$ à 55,000.00 \$ CAD, y compris toutes les taxes applicables.

10. Exception to the Government Contracts Regulations and applicable trade agreements

Justification d'un contrat à fournisseur unique – Exception au Règlement sur les marchés de l'État (RME):

d) le marché ne peut être exécuté que par une seule personne ou une seule entreprise;

L'entrepreneur doit :

- 1) Être situé dans un rayon de 15 km de Pond Inlet, au Nunavut
- 2) Être capable de répondre dans un délai de deux (2) jours ouvrables quant à la disponibilité des ressources et de fournir une estimation quant à la période de temps requise pour effectuer les travaux
- 3) Posséder l'équipement nécessaire pour le chargement/le déchargement, et pour le transport des marchandises et des fûts de carburant
- 4) Fournir des installations d'entreposage suffisamment grandes pour entreposer les articles énoncés aux points 5.1.1, 5.1.2 et 5.1.3 de façon à ce qu'ils soient facilement accessibles
- 5) Posséder une expérience récente* et appréciable** de la prestation de services de manutention des déchets de produits pétroliers énoncés au point 5.1.3.

*On entend par « expérience récente » le fait d'avoir fourni ce service au cours des douze (12) derniers mois.

**On entend par expérience « appréciable » le fait d'avoir fourni ce service au cours de trois (3) des cinq (5) dernières années.



11. Nom et adresse de l'entrepreneur proposé

Tununiq Sauniq Co-op
PO BOX 370
POND INLET, NU

X0A 0S0

12. Demandes de renseignements sur la soumission d'un énoncé de capacités

Les fournisseurs qui se considèrent pleinement qualifiés et disponibles pour fournir les services / produits décrits aux présentes, mai présenter un énoncé de capacités par écrit, de préférence par e-mail, à la personne de contact identifiés dans le présent avis au plus tard à la date et l'heure de le présent avis. L'énoncé de capacités doit clairement démontrer comment le fournisseur répond aux exigences.

13. Date de clôture

Date de clôture: 8 mai 2019
Heure de clôture: 14h00 HAE

14. Autorité du contrat

Len Pizzi
Agent pricipal des achats
Ressources naturelles Canada
183, chemin Longwood Sud
Hamilton, ON
L8P 0A5
Téléphone: (905) 645-0676
Fax: (905) 645-0831
Courriel : len.pizzi@canada.ca